



Association à buts multiples
des Communes de la Région
de Grandson

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MERCREDI 17 avril 2024 à 20h00
Grande Salle de Champagne**

Président : Claude Roulet
Secrétaire ad interim: Evelyne Perrin

Ordre du jour :

1. Appel (selon liste de présences)
2. Assermentations
3. Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 11.10.2023
4. Communications du Président
5. Communications du Comité directeur
6. Préavis 01-2024 : Comptes 2023
7. Préavis 02-2024 : Rapport de gestion 2023
8. Election du Président du Conseil du 01.07.24 au 30.06.25
9. Election du Vice-président du Conseil du 01.07.24 au 30.06.25
10. Election de 2 scrutateurs et de 2 scrutateurs suppl. du 01.07.24 au 30.06.25
11. PDRDE – Plan d'investissement : présentation
12. Désignation de la commune organisatrice de la prochaine séance du Conseil
13. Divers et propositions individuelles

1. Appels

Présents : 42/56 membres
Communes : 17/17

Le quorum est atteint et le Conseil peut avoir lieu.

Mme Lénart, secrétaire du Conseil, est excusée.

M. Roulet explique que Mme Perrin, membre du Codir, prendra note du procès-verbal et enregistrera la séance. Elle transmettra ces éléments à Mme Lénart pour la rédaction du procès-verbal.

L'assemblée n'a pas d'objections.

2. Assermentations

M. Roulet procède à l'assermentation des délégués suivants :

Mme Christel Jaquet de Concise
M. Vincent Jaquet de Corcelles-Concise
M. Dany Vuillermet de Provence
M. Stéphane Cornuz de Sainte-Croix
Mme Mélanie Correvon de Onnens
Mme Josik Ineichen de Grandson

3. Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 11.10.2023

Le procès-verbal du 11.10.2023 est accepté (4 abstentions).

4. Communications du Président

M. Roulet mentionne que le prochain Conseil intercommunal aura lieu le 19 juin 2024 à 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre note de cette date.

5. Communications du Comité directeur

M. Portner explique qu'a eu lieu la visite des puits d'Onnens en date du 31.01.2024. Une trentaine de personnes étaient présentes et tout s'est bien déroulé.

Lors du Conseil du 19.06.2024, trois préavis seront à l'ordre du jour : le crédit d'étude pour le réservoir de Grandson, la mise en place d'une désinfection par UV aux puits d'Onnens et le remplacement de pompes au réservoir de Villars-Burquin.

6. Préavis 01-2024 : Comptes 2023

M. Fardel de Fiez, rapporteur, fait lecture du rapport de la commission de gestion.

La commission de gestion invite les délégués à adopter le préavis 01-2024.

M. Froidevaux d'Onnens, assis au fond de la salle, mentionne qu'il n'a pas bien entendu M. Fardel.

M. Roulet relit les conclusions du préavis.

« Sur proposition du Comité directeur, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, le Conseil intercommunal de l'ACRG décide :
- d'accepter le préavis 01-2024 relatif aux comptes 2023 de l'ACRG, tel que présenté. »

M. Roulet procède à la votation du préavis.

Le préavis 01-2024 relatif aux comptes 2023 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis 02-2024 : Rapport de gestion 2023

M. Fardel de Fiez, rapporteur, fait lecture du rapport de la commission de gestion.

La commission de gestion invite les délégués à adopter le préavis 02-2024.

M. Roulet relit les conclusions du préavis.

« Sur proposition du Comité directeur, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, le Conseil intercommunal de l'ACRG décide :
- d'accepter le préavis 02-2024 relatif au rapport de gestion 2023 de l'ACRG, tel que présenté. »

M. Roulet procède à la votation du préavis.

Le préavis 02-2024 relatif au rapport de gestion 2023 est accepté à l'unanimité.

8. Election du Président du Conseil du 01.07.2024 au 30.06.2025

M. Menna de Champagne propose M. Roulet de Mauborget

Il n'y a pas d'autre candidat.

M. Roulet est élu président du Conseil du 01.07.2024 au 30.06.2025.

9. Election du Vice-Président du Conseil du 01.07.2024 au 30.06.2025

Mme Galeazzi de Champagne ne souhaite pas renouveler son mandat de vice-présidente.

M. Menna de Champagne se propose et est élu vice-président du Conseil du 01.07.2024 au 30.06.2025.

10. Election de deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants du 01.07.2024 au 30.06.2025

M. Christian Maillefer de Grandson et M. Jean-Daniel Cruchet de Giez sont élus scrutateurs du 01.07.2024 au 30.06.2025.

Mme Josik Ineichen de Grandson et M. Stefano Ampezzan de Champagne sont élus scrutateurs suppléants du 01.07.2024 au 30.06.2025.

11. PDRDE - plan d'investissement : présentation

M. Portner ne projette pas le tableau car il est illisible.

Il parle des investissements de l'ACRG et des différents projets en cours. Ce tableau a été mis à jour, comme il l'est de manière dynamique en tout temps.

M. Cruchet de Giez remercie le Codir.

M. Schaffner de Champagne demande s'il est possible d'obtenir le plan des investissements pour constater les priorisations.

M. Portner répond que ce point doit être traité préalablement au sein du Codir.

M. Cruchet appuie la demande de M. Schaffner.

M. Boesiger de Fontaines appuie également cette demande et propose que le plan soit fourni en même temps que le prochain procès-verbal.

Mme Ineichen de Grandson demande s'il serait possible de le mettre en ligne sur le site de l'ACRG avec un accès privé aux membres uniquement par connexion.

M. Portner répond que cette manière de procéder n'est pas envisageable.

12. Désignation de la commune organisatrice de la prochaine séance du Conseil

M. Jaquet propose la commune de Corcelles-Concise.

13. Divers et propositions individuelles

M. Cruchet de Giez demande si l'EIESP (Corcelles et Concise) sera ralliée à l'ACRG pour le but eau.

M. Dyens répond que ce n'est pas à l'ordre du jour pour les deux communes.

M. Schaffner de Champagne demande ce qu'il en est de la nouvelle direction de la Sagenord.

M. Portner répond que la nomination d'un nouveau directeur est en cours. M. Golay a assuré la suppléance et M. Guillard s'est également beaucoup investi.

M. Kemmling de Giez parle du projet de la décharge des Echatelards. L'ACRG a fait opposition. Il demande si l'ACRG a l'intention d'aller jusqu'au tribunal.

M. Portner répond que le but de la démarche d'opposition de l'ACRG est d'avoir la garantie par le canton que les communes ne soient pas perdantes si les puits d'Onnens

devaient être hors service. Apparemment le juge penche du côté du canton qui accorde le droit d'exploiter l'eau. L'opposition sera donc certainement levée. L'important reste que les actifs au bilan des communes soient remboursés si l'eau ne peut plus être exploitée.

M. Froidevaux d'Onnens intervient longuement concernant la protection des puits d'Onnens en lien avec les Echatelards. Il est d'avis que l'on doit absolument obtenir des garanties financières du canton en cas d'incident. La pollution des puits d'Onnens serait une catastrophe pour toute la région.

Il ne trouve pas normal que l'ACRG achète l'eau trois fois plus cher à la Sagenord que lorsqu'elle la lui vend.

M. Brandt explique que la Sagenord, pour livrer de l'eau, a fait énormément d'investissements avec un fonctionnement qui coûte très cher. Quand l'ACRG a fait de gros travaux vers 2011-2012-2013 d'environ frs 11'000'000, il a été convenu que la Sagenord rembourse l'ACRG sur 30 ans. Des calculs financiers ont été faits. C'est l'assemblée de la Sagenord, dont l'ACRG fait partie, qui décide du prix. L'entretien du réservoir de Chamblon et le suivi de l'exploitation coûte très cher. Ce calcul a été fait à l'époque pour que l'ACRG puisse faire tourner son investissement. Mais il est clair qu'actuellement, des questions peuvent se poser à ce sujet.

La séance est levée à 20h45 et est suivie d'une verrée offerte par la commune de Champagne.

Sainte-Croix, le 28 mai 2024

Le Président

La Secrétaire

Claude Roulet

Virginie Lénart